

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.170

Référence : **11 2024 16**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Considérant qu'au début de chaque séance, le conseil d'arrondissement nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Madame Joséphine LANFRANCHI est nommée afin de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

-*-

Nombre de votants: 28 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.171

Référence : **11 2024 17**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil du 11^e arrondissement du 15 mai 2024 doit être soumis à l'approbation du Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du Conseil du 11^e arrondissement du 15 mai 2024 est adopté.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.172

Référence : **11 2024 18**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil du 11^e arrondissement du 18 juin 2024 doit être soumis à l'approbation du Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du Conseil du 11^e arrondissement du 18 juin 2024 est adopté.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.173

Référence : **2024 DDCT 136**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la mise à jour pour l'année 2025 de l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 136 relatif à la mise à jour pour l'année 2025 de l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge.

-*-

Nombre de votants: 28 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024**

D.11.24.174

Référence : **11202419**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13, L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris concernant l'inventaire des équipements dont le Conseil du 11^e arrondissement a la charge ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur la proposition de M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 11^e arrondissement a la charge pour l'année 2025 est fixé conformément à la liste annexée.

ARTICLE 2 : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont le Conseil du 11^e arrondissement a la charge est abrogé.

-*-

Nombre de votants: 28 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.175

Référence : **2024 DDCT 134**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2511-16, L.2511-18, L.2511-36 à L.2511-41 et R.2511-22 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025 des états spéciaux d'arrondissement ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 134 relatif à la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025 des états spéciaux d'arrondissement.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.176

Référence : **2024 DDCT 135**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2511-16, L. 2511-18, L.2511-22, L. 2511 -27, L. 2511-28, L. 2511-36, L. 2511-36-1 et L. 2511-43 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris autorisant les conseils d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L. 2511-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 135 autorisant les conseils d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L. 2511-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-*-

Nombre de votants: 28 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.177

Référence : **2024 DDCT 62**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (5.000 euros) à 2 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux Conseils Citoyens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre CORSIA et Mme Delphine TERLIZZI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 62 relatif à l'attribution de subventions (5.000 euros) à 2 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux Conseils Citoyens.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024**

D.11.24.178

Référence : **2024 DDCT 154**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (171.000 euros) à 17 associations et fondations pour 17 projets dans les Quartiers Politique de la Ville parisiens dans le cadre de l'appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Mme Joséphine LANFRANCHI et Mme Delphine TERLIZZI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 154 relatif à l'attribution de subventions (171.000 euros) à 17 associations et fondations pour 17 projets dans les Quartiers Politique de la Ville parisiens dans le cadre de l'appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes ».

-*-

Nombre de votants : 28 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.179

Référence : **2024 DDCT 155**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (100.000 euros) à 7 associations pour leurs actions de soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Sofiane KADDOUR-BEY ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 155 relatif à l'attribution de subventions (100.000 euros) à 7 associations pour leurs actions de soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.180

Référence : **2024 DEVE 71**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (12.000 euros) à 3 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Florent HUBERT ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DEVE 71 relatif à l'attribution de subventions (12.000 euros) à 3 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité.

-*-

Nombre de votants: 28 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.181

Référence : **2024 DEVE 74**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions d'investissement (893.047,98 euros) et de fonctionnement (1.980 euros) aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Grégory MOREAU ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DEVE 74 relatif à l'attribution de subventions d'investissement (893.047,98 euros) et de fonctionnement (1.980 euros) aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.182

Référence : **2024 DASCO 34**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de dotations complémentaires de fonctionnement (626.720 euros), subventions d'équipement (258.760 euros) et subventions pour travaux (191.858 euros) à des collèges publics parisiens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DASCO 34 relatif à l'attribution de dotations complémentaires de fonctionnement (626.720 euros), subventions d'équipement (258.760 euros) et subventions pour travaux (191.858 euros) à des collèges publics parisiens.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.183

Référence : **2024 DASCO 35**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de dotations initiales de fonctionnement 2025 (8.699.901 euros) à des collèges publics autonomes ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DASCO 35 relatif à l'attribution de dotations initiales de fonctionnement 2025 (8.699.901 euros) à des collèges publics autonomes.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.184

Référence : **2024 DASCO 36**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de dotations initiales de fonctionnement 2025 (2.708.721 euros) à des collèges publics imbriqués avec un lycée ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DASCO 36 relatif à l'attribution de dotations initiales de fonctionnement 2025 (2.708.721 euros) à des collèges publics imbriqués avec un lycée.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.185

Référence : **2024 DASCO 138**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de dotations de la Ville de Paris (1.399.395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DASCO 138 relatif à l'attribution de dotations de la Ville de Paris (1.399.395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025.

-*-

Nombre de votants: 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.186

Référence : **2024 DASCO 56**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de dotations complémentaires de la Ville de Paris (96.846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DASCO 56 relatif à l'attribution de dotations complémentaires de la Ville de Paris (96.846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.187

Référence : **2024 DASCO 88**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (24.914 euros) et signature de conventions avec des associations pour la mise en place d'ateliers de soutien à la parentalité dans le cadre du dispositif des ateliers du samedi matin ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DASCO 88 relatif à l'attribution de subventions (24.914 euros) et signature de conventions avec des associations pour la mise en place d'ateliers de soutien à la parentalité dans le cadre du dispositif des ateliers du samedi matin.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.188

Référence : **2024 DFPE 78**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (1.395.004 euros) à 13 associations pour le fonctionnement de 16 lieux d'accueil enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations Familiales dans les centres sociaux ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DFPE 78 relatif à l'attribution de subventions (1.395.004 euros) à 13 associations pour le fonctionnement de 16 lieux d'accueil enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations Familiales dans les centres sociaux.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.189

Référence : **2024 DFPE 88**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (1.342.656 euros) et signature d'un avenant n°4 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses 6 établissements d'accueil du jeune enfant ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DFPE 88 relatif à l'attribution d'une subvention (1.342.656 euros) et signature d'un avenant n°4 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses 6 établissements d'accueil du jeune enfant.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.190

Référence : **2024 DFPE 96**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (2.605.436 euros), signature d'avenant n°1 et avenant n°4 avec la Fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DFPE 96 relatif à l'attribution d'une subvention (2.605.436 euros), signature d'avenant n°1 et avenant n°4 avec la Fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.191

Référence : **2024 DFPE 98**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (45.571 euros) et signature d'un avenant n°4 avec l'association Petit Concept (11e) pour sa crèche collective ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DFPE 98 relatif à l'attribution d'une subvention (45.571 euros) et signature d'un avenant n°4 avec l'association Petit Concept (11e) pour sa crèche collective.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.192

Référence : **2024 DSP 26**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2511-2 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de dotations (1.972.559 euros), signature de conventions et d'avenants avec des associations pour le financement des centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé non lucratif ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSP 26 relatif à l'attribution de dotations (1.972.559 euros), signature de conventions et d'avenants avec des associations pour le financement des centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé non lucratif.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.193

Référence : **2024 DSP 61**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1511-3, L2511-13 et L2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (244.814 euros) et signature de conventions avec 6 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med' ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSP 61 relatif à l'attribution de subventions (244.814 euros) et signature de conventions avec 6 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med'.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.194

Référence : **2024 DSOL 127**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 et L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention d'investissement (10.000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association AGATE pour l'aménagement de 4 appartements de transition pour des Parisiens en situation de handicap psychique ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSOL 127 relatif à l'attribution d'une subvention d'investissement (10.000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association AGATE pour l'aménagement de 4 appartements de transition pour des Parisiens en situation de handicap psychique.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024**

D.11.24.195

Référence : **2024 DSOL 119**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 et L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (44.050 euros) à 5 associations, et signature de conventions avec 3 d'entre elles, œuvrant en faveur des seniors parisiens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Aymeric DE TARLÉ ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSOL 119 relatif à l'attribution de subventions (44.050 euros) à 5 associations, et signature de conventions avec 3 d'entre elles, œuvrant en faveur des seniors parisiens.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024**

D.11.24.196

Référence : **2024 DSOL 136**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 et L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (420.682 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et de 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Sofiane KADDOUR-BEY ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSOL 136 relatif à l'attribution de subventions (420.682 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et de 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024**

D.11.24.197

Référence : **2024 DLH 186**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la participation de la Ville de Paris (396.858 euros) au financement d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux par Paris Habitat au 92 rue de la Fontaine au Roi (11^e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DLH 186 relatif à la participation de la Ville de Paris (396.858 euros) au financement d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux par Paris Habitat au 92 rue de la Fontaine au Roi (11^e).

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.198

Référence : **2024 DAE 1**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1511-2, L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (745.000 euros) et signature de conventions avec 13 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique KIELEMOËS et Mme Joëlle MOREL ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAE 1 relatif à l'attribution de subventions (745.000 euros) et signature de conventions avec 13 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.199

Référence : **2024 DAE 9**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1511-2, L1511-3, L2511-1 et L2512-1 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (898.000 euros) en faveur de 11 structures parisiennes lauréates de l'appel à projets « Cap sur l'Economie Circulaire » ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre CORSIA ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAE 9 relatif à l'attribution de subventions (898.000 euros) en faveur de 11 structures parisiennes lauréates de l'appel à projets « Cap sur l'Economie Circulaire ».

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024**

D.11.24.200

Référence : **2024 DAE 123**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1411-1 à L1411-19 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif au principe du renouvellement de la délégation de service public des marchés découverts alimentaires ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Joëlle MOREL ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAE 123 relatif au principe du renouvellement de la délégation de service public des marchés découverts alimentaires.

*

Nombre de votants : 27 dont 6 ayant donné pouvoir

Abstentions : groupe Changer Paris (2)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.201

Référence : **2024 DAE 262**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'exonération des droits de place des commerçants des marchés découverts alimentaires, marché aux timbres et marché aux fleurs Reine Elizabeth II impactés par les interdictions de tenue de marché durant les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Joëlle MOREL ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAE 262 relatif à l'exonération des droits de place des commerçants des marchés découverts alimentaires, marché aux timbres et marché aux fleurs Reine Elizabeth II impactés par les interdictions de tenue de marché durant les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.202

Référence : **2024 SG 61**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'un avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur François VAUGLIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 SG 61 relatif à la signature d'un avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024**

D.11.24.203

Référence : **2024 DAC 51**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'avenants à conventions d'équipement avec l'EPCC Maison des Métallos (11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAC 51 relatif à la signature d'avenants à conventions d'équipement avec l'EPCC Maison des Métallos (11e).

*

Nombre de votants: 24 dont 5 ayant donné pouvoir

Ne prennent pas part au vote: François VAUGLIN, Patrick BLOCHE, Dominique KIELEMOËS et Chloé SAGASPE.

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.204

Référence : **2024 DAC 349**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (100.000 euros) à 30 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAC 349 relatif à l'attribution de subventions (100.000 euros) à 30 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité.

-*-

Nombre de votants: 28 dont 6 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : Delphine TERLIZZI

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.205

Référence : **2024 DAC 467**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions d'équipement (23.500 euros) destinées à des associations de pratique amateur ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAC 467 relatif à l'attribution de subventions d'équipement (23.500 euros) destinées à des associations de pratique amateur.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.206

Référence : **2024 DAC 436**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raymonde et Robert Auribault, au 125 boulevard de Charonne (11^e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAC 436 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raymonde et Robert Auribault, au 125 boulevard de Charonne (11^e).

-*-

Nombre de votants : 29 dont 6 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.207

Référence : **2024 DAC 441**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hubertine Auclert, au 151 rue de la Roquette (11^e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAC 441 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hubertine Auclert, au 151 rue de la Roquette (11^e).

-*-

Nombre de votants : 29 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.208

Référence : **2024 DVD 110**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2333-87, L.2512-14, R.2512-1, D.2512-2 et R.2333-120-1 à R.2333-120-67 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à des mesures d'ajustements de divers dispositifs de stationnement de surface ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur François VAUGLIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DVD 110 relatif à des mesures d'ajustements de divers dispositifs de stationnement de surface.

-*-

Nombre de votants: 27 dont 7 ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Changer Paris (2)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.209

Référence : **V 11202427**

**Vœu relatif au soutien à la vie associative dans les quartiers populaires
[groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11e, et Communiste et Citoyen]**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le rôle essentiel des associations loi de 1901 pour la vitalité démocratique de notre pays ;

Considérant le climat politique actuel qui devrait conduire tout républicain à soutenir des politiques publiques visant à favoriser la concorde et la cohésion sociale ;

Considérant le rapport du CESE adopté à l'unanimité lors de la séance du 24 mai dernier qui préconise une augmentation des budgets dédiés à la vie associative à hauteur de 2,5% du PIB ;

Considérant le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 qui fixe la géographie des quartiers prioritaires ;

Considérant que ces quartiers sont ceux qui ont le plus de besoins sociaux et de politiques publiques ;

Considérant que la politique de la ville est une politique qui vise à coordonner l'action publique des différentes institutions afin d'assurer l'égalité territoriale entre citoyens et une sur-mobilisation au bénéfice des habitantes et habitants des quartiers les plus vulnérables ;

Considérant que ces dernières années la politique de la ville s'est dégradée du fait du retrait de l'État tant sur le plan budgétaire que sur l'ambition pour cette politique publique et le soutien aux associations ;

Considérant que cette dégradation a des conséquences très concrètes pour le tissu associatif du 11^e arrondissement ;

Considérant que trois associations structurantes du quartier ont cessé leurs activités ces dernières années après avoir subi un retrait des moyens alloués par l'État (Quartier Libre 11 (suppression d'un poste adulte relais), APICED, Ombre en Lumière) ;

Considérant la décision du Préfet d'Île-de-France de « geler » des postes Adulte-Relais, ce qui entraîne à la fois la non-reconduction des personnes occupant des postes Adulte-Relais mais aussi de nouvelles suppressions de postes pour le quartier Fontaine au Roi en cette rentrée ;

Considérant que les deux associations concernées cette rentrée, le centre social « Le Picoulet » et la Régie de quartier Fontaine au Roi, sont des acteurs structurants pour le quartier ;

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

Considérant que ces postes sont essentiels et permettaient d'aider l'ensemble du tissu associatif en coordonnant les actions d'accès aux droits, de parentalité, et de lien social ;

Considérant que les actions menées s'inscrivaient très précisément dans le cadre du Contrat de Ville et au bénéfice des habitants de ce quartier (point information vacances, réseau des familles monoparentales...);

Considérant que les associations n'ont pas les moyens de financer ces postes sans l'aide liée à la convention Adulte-Relais ;

Considérant la très forte utilité sociale de l'emploi associatif ;

Considérant que le Contrat de Ville conclu entre la Ville de Paris, l'État et leurs partenaires fixe ces politiques comme prioritaires ;

Considérant la crainte de voir les crédits de l'État alloués au quartier Fontaine Au Roi diminuer suite à la révision de la géographie des quartiers prioritaires ;

Considérant le courrier adressé par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, au Préfet d'Île-de-France en date du 26 juillet 2024 afin de demander le renouvellement de ces postes, et la réponse du Préfet en date du 14 août 2024 ;

Sur le rapport de Madame Delphine TERLIZZI,

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, et des élu-e-s du groupe Paris 11 en Commun, du groupe Ecologiste du 11^e, et du groupe Communiste et Citoyen;

EMET LE VŒU :

que la Ville de Paris :

- Demande à la Préfecture d'Île-de-France le renouvellement des conventions Adulte-Relais pour ces deux associations ;
- Demande au gouvernement de réaffirmer une ambition pour les quartiers populaires en :
 - augmentant les crédits dédiés à la vie associative et à la politique de la ville,
 - mobilisant l'ensemble des institutions dépendant de sa tutelle afin qu'elles s'engagent dans le cadre fixé par le Contrat de Ville cosigné par l'État,
 - facilitant la création d'emplois dans les petites associations.

-*-

Nombre de votants : 27 dont 7 ayant donné pouvoir
Abstention : groupe Changer Paris (2)

Mis aux voix, le vœu est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024

D.11.24.210

Référence : **V 11202428**

Vœu relatif à l'affichage sauvage dans le 11^e arrondissement
[groupe Changer Paris]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que notre arrondissement est encore fréquemment victime de l'affichage sauvage. Citons ainsi, depuis le début de la mandature, les affichages sauvages massifs réalisés par les équipes :

- De Clémentine AUTAIN, candidate France Insoumise aux régionales de 2021,
- De Julien BAYOU, candidat Europe Ecologie Les Verts aux régionales de 2021,
- De Jean-Luc MELENCHON, candidat France Insoumise à la présidentielle de 2022
- De Yannick JADOT, candidat Europe Ecologie Les Verts à la présidentielle de 2022, marquage horizontal sur les trottoirs ayant fait l'objet d'une question orale lors d'un précédent conseil d'arrondissement,
- De Fabien ROUSSEL, candidat communiste à la présidentielle de 2022, il est vrai dans une moindre mesure que les deux précédents,
- De Sophia CHIKIROU, candidate NUPES aux législatives de 2022,
- De Caroline MECARY, candidate NUPES aux législatives de 2022,
- De Sophia CHIKIROU, députée NUPES-LFI de Paris pour son appel à la marche du 16 octobre 2022,
- De Manon AUBRY, candidate LFI aux élections européennes de 2024,
- De Sophia CHIKIROU, candidate Nouveau Front Populaire aux législatives de 2024.

Considérant que l'affichage sauvage est illégal au titre du Code de l'environnement, du Code pénal et du Règlement de la publicité et des enseignes de la Ville de Paris et qu'il enlaidit nos rues au même titre que les tags,

Considérant les messages chocs sur les réseaux sociaux quant à des condamnation fermes, des plaintes déposées et des amendes prononcées diffusés par la Ville – Emmanuel GREGOIRE, à l'époque premier adjoint au maire de Paris, en tête – dès lors qu'il s'agit d'affichage sauvage publicitaire. Mais que son silence devient assourdissant dès lors que l'affichage sauvage émanes de partis politiques membres de la majorité municipale, ou amis de cette même majorité municipale,

Considérant les outils juridiques à la disposition de l'autorité municipale afin de lutter contre l'affichage sauvage. Citons ainsi :

- L'Article L581-35 du Code de l'environnement qui permet à l'autorité administrative de mettre en demeure le candidat de supprimer l'affichage et de procéder à la remise en état des lieux dans un délai de deux jours francs,
- L'Article 322-1 du Code pénal sur la dégradation de biens appartenant à autrui. La qualification de dommage léger ou non relevant de l'appréciation du juge,

**Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024**

- Lors des campagnes électorales, l'Article L51 du Code électoral qui donne au maire le pouvoir de mettre en demeure la candidate puis de déposer les affiches. En outre, les articles L90 et L113-1 prévoient respectivement une amende de 9 000 euros, ainsi qu'une peine d'un an de prison et une amende de 15 000 euros pour les candidats ayant bénéficié d'affichages contrevenant à l'Article L51.

Considérant que des Villes françaises ont – elles – mis en œuvre des politiques volontaristes et actives pour lutter efficacement contre l'affichage sauvage. Citons ainsi la mairie de Toulouse qui procède à la refacturation administrative systématique des aux partis politiques des opérations de nettoyage de l'affichage sauvage à hauteur de 37 euros par affiche.

Considérant enfin le déficit du 11^e arrondissement en matière d'emplacements d'affichage libre, en-deçà de la réglementation ;

Sur le rapport de M. Jean-Christophe MARTIN,

Sur proposition des élu.e.s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes);

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris procède à l'installation d'au moins un panneau – non-vitré – d'affichage libre dans chaque rue du 11^e arrondissement dont la longueur excède 500 mètres,
- Que la Ville de Paris procède à la refacturation administrative systématique des aux partis politiques des opérations de nettoyage de l'affichage sauvage à hauteur de 37 euros par affiche,
- Que la Ville de Paris diffuse chaque année en open data le total des refacturations par parti politique.

-*-

Nombre de votants: 29 dont 7 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (2)

Contre : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11e, groupe Communiste et Citoyen, Grégory MOREAU.

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
30 SEPTEMBRE 2024**

D.11.24.211

Référence : **V 11202429**

**Vœu relatif à l'espace d'escalade place Jean Ferrat
[groupe Changer Paris]**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'installation par la Ville lors de la précédente mandature d'un espace d'escalade ouvert sur la place Jean Ferrat, aux abords immédiats du métro Ménilmontant,

Considérant que seulement quelques années après son installation, cet espace se trouve désormais dans un état de décrépitude. Ainsi, seulement la moitié des prises d'escalade sont encore en place à ce jour,

Considérant que cet espace est à ce jour sale, terne et couvert de tags,

Considérant que cet espace n'a jamais réellement trouvé son public « sportif », mais qu'il est fréquemment utilisé pour s'y assoir et y discuter;

Sur le rapport de Mme Nelly GARNIER,

Sur proposition des élu.e.s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes);

EMET LE VŒU :

Que la Mairie du 11^e arrondissement initie en lien avec la Mairie du 20^e arrondissement et les conseils de quartier impactés un appel à projets pour la transformation de cet espace vers un espace destiné à la flânerie et aux échanges, végétalisé dans la mesure du possible compte tenu des contraintes techniques.

*

Nombre de votants: 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (2)

Contre : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, groupe Communiste et Citoyen, et Grégory MOREAU (26)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

*

À 21h05 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.